

CANTON DE VAUD

COMMUNE DE BOUGY - VILLARS

PLAN PARTIEL D'AFFECTATION DU PARCOURS ACROBATIQUE DU SIGNAL DE BOUGY

Date: 23 septembre 2005

CEP/FC - 23.9.2005

CEP, Communauté
d'Etudes Pluridisciplinaires Sàrl
1880 Bex

Echelle 1:10'000 / 1:2'000

Approuvé par la Municipalité
de Bougy-Villars
le:
Le Syndic: La Secrétaire:

Déposé à l'enquête publique
du au
Le Syndic: La Secrétaire:

Adopté par le Conseil communal
de Bougy-Villars
le:
Le Président: La Secrétaire:

Approbation par le département compétent
Lausanne le:
Le Chef de département:

Entrée en vigueur le:

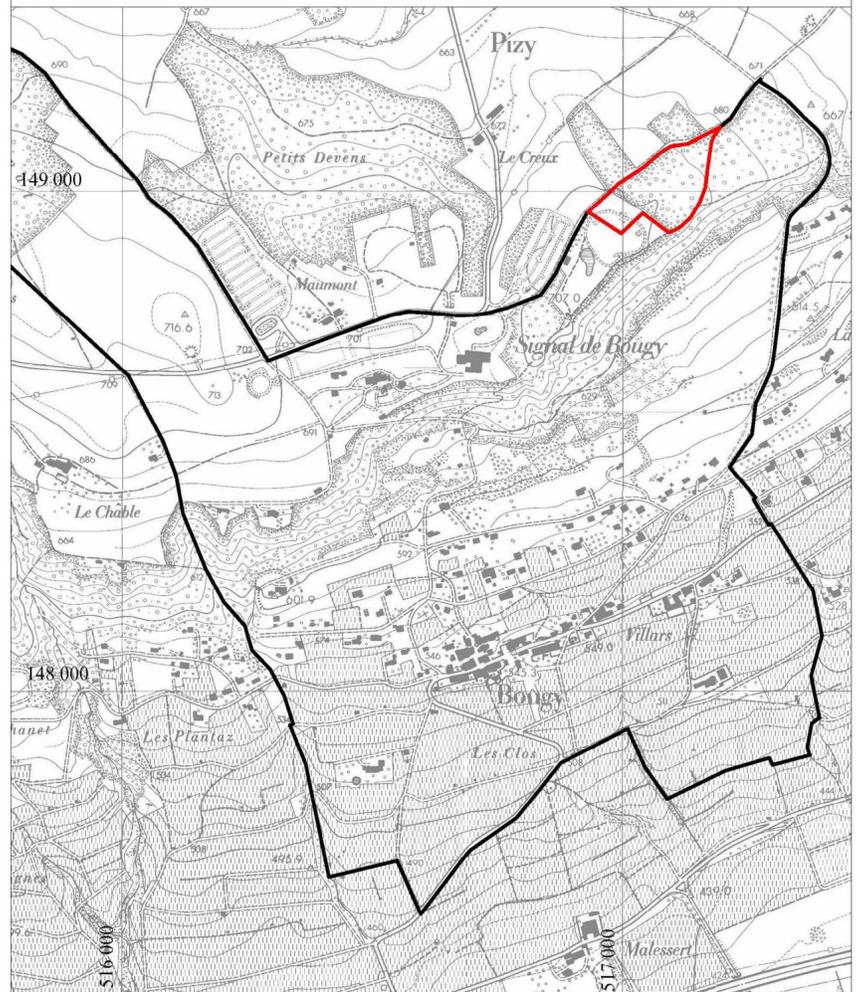
SITUATION

 Périmètre du Plan partiel d'affectation
"Parcours acrobatique forestier du Signal de Bougy"

 Territoire communal de Bougy-Villars

Echelle 1:10'000

Coordonnées cartographiques : 517 000 / 148 950



LEGENDE

-  Périmètre du Plan partiel d'affectation
-  Limite communale
-  Zone spéciale du parcours acrobatique forestier
-  Aire forestière (selon décision de constatation de nature du 08.06.2001)
-  Limite des constructions

Echelle 1:2000

PARCELLAIRE

- N° 350 : Commune d'Aubonne
- N° 351 : Fédération des coopératives Migros
- (N° 523): Droit de superficie au bénéfice de la Fondation
Pré Vert du Signal de Bougy

Etat cadastral à jour le 19.05.2005



Ch. du M-Bleuc 9
1170 AUBONNE
Tel. : 021 821 12 80
Fax. : 021 821 12 85
info@rossier-geom.ch

